Nations Unies A/69/552

Assemblée générale

Distr. générale
27 octobre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Points 13, 19 et 115 de l'ordre du jour
Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Développement durable

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Lettre datée du 16 octobre 2014, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Égypte, du Liechtenstein, de la Norvège, du Pakistan, du Pérou, de la République de Corée et de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous référant à notre lettre collective du 9 septembre 2014 (A/69/380), nous avons l'honneur de vous fournir, au nom de l'Égypte, du Liechtenstein, de la Norvège, du Pakistan, du Pérou, de la République de Corée et de la Suisse, des détails sur la manière dont nous envisageons les principales caractéristiques du mécanisme d'examen de la suite qui sera donnée au programme de développement pour l'après-2015.

Dans la résolution 67/290 de l'Assemblée générale, les États Membres ont décidé que le forum politique de haut niveau sur le développement durable procéderait, sous les auspices du Conseil économique et social et à compter de 2016, à des bilans réguliers de la réalisation des engagements pris et objectifs adoptés dans le domaine du développement durable et de leur mise en œuvre, y compris ceux ayant trait aux moyens de concrétisation, dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

À notre avis, le mécanisme d'examen devrait viser principalement à faire progresser l'intégration des trois dimensions du développement durable et favoriser la cohérence et les progrès de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

Pour que le mécanisme soit efficace, les bilans devront :

a) Être effectués sur une base volontaire. Par conséquent, le mécanisme d'examen devra être pris en main et assumé par les pays développés et les pays en développement;

14-63406 (F) 301014 301014

Merci de recycler

b) Être menés par les États, avec le concours de ministres et d'autres participants de haut rang;

c) Porter sur l'évaluation des progrès accomplis, des résultats obtenus et des difficultés rencontrées par les pays développés et les pays en développement;

d) Prendre en compte la contribution des entités concernées des Nations Unies, y compris à l'échelle régionale;

e) Être menés dans un esprit constructif, en ce sens qu'ils devront s'appuyer sur des orientations et des incitations de long terme telles qu'un accès aux meilleures pratiques, des conseils sur les politiques à suivre et une mise en commun des données d'expérience, et constitueront un mécanisme de suivi à l'échelle nationale. Ils ouvriront également la voie à des partenariats en permettant de déterminer les moyens nécessaires à la mise en œuvre, en prenant en compte les besoins de renforcement des capacités et de financement, et en facilitant la mise en commun des meilleures pratiques et technologies et des autres ressources fournies par toute une série d'acteurs afin de définir des solutions possibles et de promouvoir les avantages d'un apprentissage mutuel et d'une coopération de façon à améliorer les résultats obtenus par les gouvernements au chapitre du développement durable;

f) Se fonder sur une approche différenciée, en ce sens qu'ils se centreront sur la réalisation d'objectifs universels, en particulier les objectifs de développement durable, et applicables à tous les pays, mais en tenant compte des spécificités nationales en termes de réalité, de capacités et de niveau de développement, et dans le respect des politiques et des priorités nationales;

g) Assurer la cohérence des actions engagées aux niveaux national, régional et international;

h) S'appuyer sur des données solides tirées des rapports de situation des pays. Les données et informations fournies par les mécanismes de présentation de rapports existants devront être exploitées dans toute la mesure possible, compte tenu de la nécessité de renforcer les capacités dans ce domaine afin d'améliorer la collecte de données;

i) Prendre en compte les enseignements tirés des mécanismes d'examen intergouvernemental existants;

j) Être ouverts et participatifs, c'est-à-dire assurer le niveau de transparence et de participation voulu, notamment grâce à la participation des grands groupes et des autres parties prenantes.

Enfin, les enseignements tirés des bilans effectués dans le cadre du forum politique de haut niveau sous les auspices du Conseil économique et social devront être utilisés aux fins de l'examen de haut niveau et du bilan mondial effectués tous les quatre ans dans le cadre du forum politique de haut niveau sous les auspices de l'Assemblée générale.

Nous ne doutons pas qu'il sera fait mention des principales caractéristiques susmentionnées dans votre rapport de synthèse et que cet important dialogue sera poursuivi.

Les sept États susmentionnés vous seraient obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, au titre des points 13, 19 et 115 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent de l'Égypte
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Amr Abdellatif **Aboulatta**

Le Représentant permanent du Liechtenstein
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Christian **Wenaweser**

Le Représentant permanent de la Norvège
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Geir O. **Pedersen**

Le Représentant permanent du Pakistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Masood **Khan**

Le Représentant permanent du Pérou
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Gustavo Adolfo **Meza-Cuadra Velásquez**

Le Représentant permanent de la République de Corée
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Oh** Joon

Le Représentant permanent de la Suisse
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Paul **Seger**